

GUIDE DE L'INTERNE

2021



IMGA - Syndicat des Internes de Médecine Générale d'Angers
Faculté de Santé , 28 rue Roger Amsler , 49045 Angers Cedex 01
SIREN : 812 756 666

www.imga.fr | president.imga@gmail.com | secretaire.imga@gmail.com

TABLE DES MATIERES

Table des matières

Mot d'introduction	1
Organisation de la maquette de Médecine générale	2
Présentation générale de la formation	2
Maquette de l'internat depuis novembre 2017	2
Organisation des semestres	3
Avancées pédagogiques prévues par la réforme	4
Validation du diplôme d'état spécialisé	4
Syndicat des internes en médecine générale - IMGA	5
Qu'est-ce que l'IMGA ?	5
Missions et rôles de l'IMGA	5
Partenariats de l'IMGA et avantages en tant qu'adhérent	6
Les autres structures	7
Département de Médecine Générale d'Angers - DMG	7
InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes en Médecine Générale - ISNAR IMG	7
Être interne en médecine générale	8
Temps de travail	8
Devoir de l'interne	8
Rémunérations	9
Responsabilité Civile professionnelle - RCP	11
Congés	11
Stage d'internat	13
Prechoix de stage	13
Evaluation de stage	13
Stage praticien de niveau 1	13
Stage Ambulatoire Soins Primaire en Autonomie Supervisée (SASPAS)	14
Stage Ambulatoire Femme Enfant (SAFE)	14
Options et Formations Spécialisées Transversales (FST)	14
Stage Hors Subdivision	15

TABLE DES MATIERES

Remplacement	20
Tutorat et outils pédagogiques	21
Tuteur	21
Rencontre tutorée	21
Portfolio	22
Récit de Situation Complexe et Authentique (RSCA)	23
Avis argumenté du tuteur	23
Validation de la phase socle	23
Référent	23
Stage de prise en compte de la souffrance psychique	24
Présentation	24
Organisation et objectifs des stages	24
Validation	24
Aides financières et à l'installation	25
Contrat d'Engagement de Service Public (CESP)	25
Référent installation	25
Disponibilité - Surnombre - Grossesse - Maladie - Handicap	26
Disponibilité	26
Grossesse et surnombre	27
Autres congés possibles en cas de parentalité	29
Reclassement après un semestre non validé	30
Maladie	30
Prévention du Burn Out	32
Reconnaitre le Burn Out	32
Réagir face au diagnostic de Burn Out	32
Groupe d'aide et de suivi à disposition d'internes en difficulté	33
Carte géographique des terrains de stage hospitaliers	35
Terrain de stage en Maine-Et-Loire	36
Centre Hospitalier Universitaire d'Angers	36
Département de Soins de Suite et Longue Durée à St Barthélémy	37

TABLE DES MATIERES

Centre de Rééducation et Réadaptation Fonctionnelle Les Capucins	38
Institut de Cancérologie de l'Ouest, Site Paul Papin	39
Centre Hospitalier de Cholet	40
Centre Hospitalier de Saumur	41
Terrain de stage en Sarthe	42
Centre Hospitalier du Mans	42
Centre Hospitalier Sarthe et Loir	43
Centre de Médecine Physique et de Réadaptation de l'Arche	44
Centre de Soins de Suite et de Réadaptation François Gallouedec	45
Terrain de stage en Mayenne	46
Centre Hospitalier de Laval	46
Centre Hospitalier du Haut-Anjou	47
Centre Hospitalier de Nord Mayenne	48
Autre terrain de stage hospitalier	49
Stage ambulatoire	50
Présentation	50
Stage praticien (stage ambulatoire de niveau 1)	50
Stage SASPAS (stage ambulatoire de niveau 2)	51
Stage SAFE (stage ambulatoire de mère-enfant)	51
Adresses et coordonnées utiles	52
Structures syndicales	52
Institutions partenaires	52
Conseils Départementaux de l'Ordre des Médecins	53
Conseils Généraux	54

Mot d'introduction

Dans quelques jours, vous allez commencer votre internat à Angers. Certains d'entre vous connaissant la ville et ses alentours, d'autres au contraire, vont découvrir la vie angevine.

Pour vous aider et vous guider dans cette nouvelle étape de votre cursus, nous vous proposons ce « Guide de l'interne », afin de répondre à vos questions concernant les lieux de stage, la maquette, le DES de médecine générale, etc. Vous trouverez également tout au long de ces pages, des informations nécessaires concernant vos droits et la réglementation en vigueur en matière de temps de travail et de rémunération.

L'IMGA, Syndicat des Internes de Médecine Générale d'Angers, est là pour vous représenter, défendre vos droits, et vous soutenir au sein des institutions locales, régionales et nationales. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, soucis ou interrogations concernant votre internat et vos projets professionnels.

N'hésitez pas à nous rejoindre afin de découvrir nos projets et nos missions tout au long de l'année.

Suivez-nous sur notre page Facebook et retrouvez toutes les informations qui vous seront utiles tout au long de votre internat sur vos boites mails.

Bon début d'internat à tous.

L'équipe de l'IMGA.

Organisation de la maquette de Médecine générale

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

Comme vous le savez probablement déjà, la formation pendant l'internat de Médecine Générale passe par six stages durant chacun un semestre, accompagnés d'une formation théorique. Notre Diplôme d'Etude Spécialisée (DES) se fait donc en 3 ans.

La formation théorique est organisée par le Département de Médecine Générale d'Angers, partie intégrante de la Faculté de Médecine d'Angers. Elle comprend des journées de cours sur les 3 ans du DES (module A), et des cours lors des stages ambulatoires (module B pendant le stage ambulatoire de niveau 1, module C en SASPAS et D en stage SAFE).

Chaque interne est rattaché à un tuteur qui est médecin généraliste, dans le but de l'accompagner et de suivre ses acquisitions dans les compétences requises pour un futur généraliste.

MAQUETTE DE L'INTERNAT DEPUIS NOVEMBRE 2017

La réforme du troisième cycle des études médicales est rentrée en application depuis novembre 2017¹ et concerne donc tous les internes intégrant le nouveau DES de Médecine Générale depuis cette date. Certains textes demeurent en concertation.

Le troisième cycle ou "internat" sera organisé en trois phases d'apprentissage distinctes et successives :

1. Phase 1 dite phase socle (1 an) : correspond à l'acquisition des connaissances de base de la spécialité et des compétences transversales nécessaires à l'exercice de la profession.
2. Phase 2 dite d'approfondissement (2 ou 3 ans) : correspond à l'acquisition approfondie des connaissances et compétences nécessaires.
3. Phase 3 dite de consolidation (1 à 2 ans) : correspond à la consolidation de l'ensemble des connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la spécialité.

En ce qui concerne la Médecine Générale, la durée de formation reste pour l'instant de 3 ans, les capacités pédagogiques actuelles ne permettant pas la mise en place d'une 4ème année. La phase 3 dite de consolidation ne sera donc pas intégrée dans le nouveau DES de Médecine Générale.

1. Décret du 25 novembre 2016 relatif à l'organisation du troisième cycle des études de médecine et modifiant le code de l'éducation.

ORGANISATION DES SEMESTRES

L'ordre des semestres diffère de l'organisation précédente du DES. Il s'articule en phase Socle et en phase d'Approfondissement.

PHASE SOCLE :

- Le but est de lancer l'interne dans son troisième cycle en lui faisant comprendre son rôle, les tâches qui lui incombent ainsi que les compétences que l'on exigera de lui. D'une durée d'1 an, elle contiendra un stage en Médecine d'Urgence et un stage chez le Praticien de Médecine Générale.
- C'est également à l'occasion de cette phase socle que l'interne pourra se familiariser avec son portfolio. Le portfolio est un dossier personnel dans lequel les acquis de formation et les acquis de l'expérience d'une personne sont définis et démontrés en vue d'une reconnaissance par un établissement d'enseignement ou un employeur. Le portfolio instauré à partir de la promotion « ECNi 2017 » représentera un recueil numérique des actes et des compétences acquises et certifiées de l'interne. En effet, en pouvant attester d'une certaine quantité d'actes, l'interne pourra attester de sa maîtrise d'une compétence. Ce portfolio, véritable CV des compétences du futur praticien, le suivra également au cours de sa pratique et l'aidera dans son Développement Professionnel Continu (DPC).

PHASE D'APPROFONDISSEMENT :

- La phase II, dite « phase d'approfondissement », sera d'une durée de 2 ans. Les terrains de stages proposés seront un stage en Médecine Adulte, un stage en Gynécologie et/ou Pédiatrie, un stage SASPAS (Stage Ambulatoire en Soins Primaires en Autonomie Supervisée), ainsi qu'un stage libre.
- A noter qu'à Angers, le stage Santé de la mère et de l'enfant se déroulera soit en gynécologie, soit en pédiatrie, soit en stage couplé gynécologie et pédiatrie. Il peut se faire en ambulatoire, auprès de médecins généralistes agréés maîtres de stage qui ont plus de 60% d'activité Mère-Enfant. De plus il n'est pas nécessaire que le stage Mère Enfant soit réaliser pendant la 2ème année d'internat.
- La thèse doit être soutenue entre la phase d'approfondissement et trois ans après la validation de la dernière phase au plus tard. C'est-à-dire dans les 6 ans qui suivent la première inscription en DES. Il est toutefois préférable, et vous serez incités, à passer votre thèse pendant votre DES.

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

- Évaluation régulière de la progression en stage : pour chaque stage, l'interne bénéficiera d'une évaluation (en début, à retirer) en milieu et en fin de stage afin de faire le point sur ses progrès et les points à améliorer.

PHASE SOCLE – 2 SEMESTRES	PHASE D'APPROFONDISSEMENT – 4 SEMESTRES	
- Stage Médecine d'Urgence - Stage en médecine générale de niveau 1	- Médecine polyvalente - Santé de l'enfant	- Santé de la femme - SASPAS au cours d'un des deux derniers semestres

D'après le document « R3C en 3 minutes » de l'ISNAR-IMG

AVANCEES PEDAGOGIQUES PREVUES PAR LA REFORME

Les avancées pédagogiques prévues par la réforme sont les suivantes :

- Mise en place d'un contrat de formation : chaque étudiant établit à l'issue de la validation de la phase socle un contrat qui définit les objectifs pédagogiques et le parcours de formation suivi au sein de la spécialité. Ce contrat peut faire l'objet d'évolutions, notamment pour y inclure une FST (Formation Spécialisée Transversale).
- Suivi individuel réalisé par un référent pédagogique identifié : chaque étudiant aura un référent pédagogique chargé de l'accompagner personnellement.
- Évaluation régulière de la progression en stage : pour chaque stage, l'interne bénéficiera d'une évaluation en début, en milieu et en fin de stage afin de faire le point sur ses progrès et les points à améliorer.
- Portfolio numérique : sur une plateforme numérique dédiée, chaque étudiant pourra consigner ses travaux théoriques et tracer l'évolution de l'acquisition de ses compétences.
- Uniformisation des enseignements et des techniques pédagogiques.

VALIDATION DU DIPLOME D'ETAT SPECIALISE

La durée maximale légale pour valider le DES est de deux fois la durée réglementaire de la formation, c'est à dire six ans pour la médecine générale. Toutefois, il est possible d'en prolonger la durée en cas de situation particulière de l'interne (qui peut être une situation de maladie ou de handicap).

Les dérogations à cette règle sont exceptionnelles.

Syndicat des internes en médecine générale – IMGGA

QU'EST-CE QUE L'IMGGA ?

L'IMGGA, c'est vous !

Formé par et pour les Internes en Médecine Générale d'Angers, l'IMGGA est le syndicat des internes en médecine générale à Angers qui nous représente et nous défend. Il :

- Siège avec des voix délibératives aux commissions d'agrément des stages,
- Evalue les besoins et participe à la répartition des postes,
- Participe à l'évolution de notre formation en relation avec le DMG.

L'IMGGA met tout en œuvre pour que chaque interne puisse réaliser sa maquette dans de bonnes conditions.

L'IMGGA est disponible pour intervenir en cas de besoin : problème sur le lieu de stage, non-respect des repos de garde, difficultés à vous rendre en cours, etc.

N'hésitez pas à nous rejoindre ! Nous devons tous être acteurs de notre formation pour qu'elle reste la meilleure possible. Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

L'IMGGA adhère, comme 21 autres structures locales à l'ISNAR-IMG (InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale) qui représente les internes au niveau national.

Pour toute information : president.imga@gmail.com, secetaire.imga@gmail.com

MISSIONS ET ROLES DE L'IMGGA

- Suivi et évaluation des stages : recueil des difficultés rencontrées sur les lieux de stage, adaptation du nombre de postes, création de nouveaux stages en ambulatoire, recrutement de maîtres de stage.
- Procédure des préchoix de stage.
- Bon déroulement des choix de stage.
- Représentation des internes de médecine générale d'Angers : auprès du DMG (Département de Médecine Générale), de l'ISNAR-IMG et de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

- Organisation de FMC (Formation Médicale Continue): soirées de formation pratique par des professionnels.
- Favoriser les stages à l'étranger.
- Suivi de l'actualité nationale et participation aux conseils d'administration de l'ISNAR-IMG : développement de la Filière Universitaire de Médecine Générale, amélioration des conditions de travail des internes, réforme du 3ème cycle.

PARTENARIATS DE L'IMGA ET AVANTAGES EN TANT QU'ADHERENT

- Abonnement gratuit grâce à notre adhésion à l'ISNAR-IMG : l'Antidote numérique (revue de l'ISNAR-IMG).
- Grâce à notre partenariat avec la MACSF :

- **Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) offerte** pendant tout l'internat
- Mutuelle complémentaire santé à tarif préférentiel en exclusivité nationale

- Formule générique à 11€ au lieu de 16€/mois
- Formule confort à 19€ au lieu de 22€/mois

- Assurance habitation à 5€/mois
- 15% de réduction sur l'assurance automobile
- Maintien de revenu en cas d'arrêt de travail à partir de 7€/mois
- Offre exceptionnelle à 0% de frais sur les fonds euros et UC du 13/09/2021 au 24/12/2021 sur tous les versements épargne (assurance-vie) et retraite (plan épargne retraite)
Une équipe est à votre disposition 11 place François Mitterrand à Angers avec des rendez-vous possible à l'agence, à domicile ou par téléphone.

- Formation mensuelles « FMC » seront validantes pour des heures de formations
- Flash FMC : recevez chaque semaine, par mail, une recommandation courte, validée par un comité d'experts.
- Obtention d'un caducée nominatif gratuit.
- Obtention d'un tampon lors de votre première année.
- Avantages lors de l'ouverture d'un compte chez notre partenaire BNP.

Les autres structures

DEPARTEMENT DE MEDECINE GENERALE D'ANGERS – DMG

Le « DMG » vérifie la qualité de formation des futurs généralistes, organise les journées de formation théorique et valide le troisième cycle des internes. Le directeur du Département est le Pr William BELLANGER, le coordonnateur local du DES de Médecine Générale est le Pr Laurent CONNAN.

Pour le 3ème cycle concernant l'enseignement, le tutorat et les thèses d'exercice, le secrétariat est joignable au 02.41.73.59.43.

L'adresse du site du DMG : <http://www.med.univ-angers.fr/fr/lafaculte/mg.html>

INTERSYNDICALE NATIONALE AUTONOME REPRESENTATIVE DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE – ISNAR IMG

L'ISNAR-IMG est une structure nationale qui regroupe les syndicats et associations régionales d'internes de 22 subdivisions différentes. Elle donne une force nationale aux structures locales comme l'IMGA.

Elle s'appuie sur deux assemblées :

- Le conseil d'administration (CA) : organe décisionnel qui se réunit 4 fois par an, avec 2 à 3 administrateurs par ville faisant remonter les problématiques locales et définissant la ligne politique de l'ISNAR-IMG. L'IMGA y participe donc, portant la voix des internes de médecine générale angevins.
- Le bureau national (BN) : organe exécutif, il est une émanation du conseil d'administration, réélu à chaque CA, il comprend une délégation permanente de 7 membres et des chargés de mission. Ce sont par conséquent des internes de médecine générale des différentes subdivisions françaises.

Elle a pour rôle d'informer les internes, de les représenter et de les défendre. Elle est en relation permanente avec le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, par exemple. Elle travaille à partir des situations locales pour faire évoluer les choses au niveau national et ainsi permettre des avancées au niveau local.

Pour plus d'informations : www.isnar-img.com

Être interne en médecine générale

TEMPS DE TRAVAIL

La réforme du temps de travail est encadrée par le décret du 26 Février 2015², relatif au temps de travail des internes.

Les obligations de service sont de 10 demi-journées par semaine :

- 8 demi-journées de stage
- 2 demi-journées hors stage comprenant : 1 demi-journée de formation où l'interne est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité et 1 demi-journée de formation personnelle pour consolider connaissances et compétences

La formation en stage, incluant le temps de garde et d'intervention en astreintes, ainsi que la demi-journée de formation hors stage ne peuvent excéder 48h par semaine, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de 3 mois. Toute demi-journée de stage effectuée en plus doit pouvoir être récupérée. Les gardes de nuit sont comptabilisées dans le temps de travail à hauteur de 2 demi-journées.

Afin d'y parvenir, un tableau de service nominatif prévisionnel doit être élaboré dès le début du stage, comme défini dans l'arrêté du 30 juin 2015³, par le praticien responsable de l'unité d'accueil en lien avec le coordonnateur de la spécialité afin d'organiser le temps de travail des internes.

En cas de non-respect de ces dispositions, n'hésitez pas à nous contacter à secretaire.imga@gmail.com et president.imga@gmail.com.

DEVOIR DE L'INTERNE

L'interne a des fonctions de prévention, de diagnostic et de soins, par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève⁴. Vous pouvez donc établir des ordonnances, avec en tête d'un praticien seulement.

2. Décret n° 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes

3. Arrêté 30 juin 2015 relatif aux modalités d'élaboration et de transmission tableaux de services dédiés au temps de travail des internes

4. Article R6153-3 du Code de la santé publique

Concernant les certificats, l'interne agissant par délégation et sous la responsabilité du praticien dont il relève, il existe une délégation de signature pour certaines prescriptions et certains documents ayant des conséquences juridiques. Celle-ci s'applique à tous les certificats, sauf ceux de décès, d'hospitalisation sous contrainte et d'expertise qui compte tenu de leur importance et de la gravité de leurs effets ne peuvent en faire l'objet.

REMUNERATIONS

REMUNERATION MENSUELLE :

La rémunération mensuelle est définie par l'arrêté du 12 janvier 2017⁵, qui fixe ces indemnités aux montants suivants à compter du 1er janvier 2017. Ces montants peuvent être modifiés par arrêté.

- Montants bruts annuels de la rémunération d'un interne de médecine :
 - Internes de 3ème année : 25 653,56 € ;
 - Internes de 2ème année : 18 493,76 € ;
 - Internes de 1ère année : 16 704,76 €.
- Montant brut mensuel de l'indemnité de sujétions particulières allouée :
 - Aux internes du 1er au 4ème semestre : 435,18 € ;
 - Aux étudiants faisant fonction d'interne (FFI) : 435,18 €.
- Montant brut annuel de la rémunération d'un FFI : 15 287,69 €.
- Selon la dernière version en vigueur de l'Article R6153-11 du Code de la Santé Publique, l'étudiant effectuant une année de recherche perçoit une rémunération égale à la moyenne des émoluments de deuxième et troisième année d'internat. Au vu des montants en vigueur à ce jour, le montant brut annuel de la rémunération d'un étudiant effectuant une année de recherche s'élève donc à 24 684,71 €.
- Montants bruts annuels des indemnités compensatrices d'avantages en nature pour les internes et les résidents en médecine :
 - Majoration pour ceux qui sont non logés et non nourris : 1010,64 € ;
 - Majoration pour ceux qui sont non logés mais nourris : 336,32 € ;
 - Majoration pour ceux qui sont non nourris mais logés : 674,31 € ;
 - Il n'y a donc pas de majoration pour ceux qui sont logés et nourris.

5. Arrêté du 12 janvier 2017 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé

REMUNERATION DE GARDE :

L'indemnisation des gardes est définie par l'arrêté du 20 mai 2016⁶. Les internes (et les FFI) perçoivent pour chaque garde effectuée au titre du service de garde normal des nuits en semaine, une indemnité forfaitaire de garde au montant brut suivant : Garde : 119,02€.

Une indemnité forfaitaire de garde d'un montant brut de 130,02 € est perçue par les internes pour chaque garde effectuée au titre du service de garde normal :

- La nuit du samedi au dimanche ;
- Le dimanche ou jour férié en journée ;
- La nuit du dimanche ou d'un jour férié.

Les internes peuvent être amenés à réaliser des gardes en sus du service de garde normal (4 gardes de semaine et une garde de weekend par mois). Dans ce cas, l'Article 2 de l'arrêté suscité dispose qu'ils perçoivent pour chaque garde ou demi-garde effectuée en sus du service de garde normal, une indemnité forfaitaire de garde aux montants bruts suivants : garde supplémentaire : 130,02 € ; (demi-garde supplémentaire : 65,01 €).

REMUNERATION D'ASTREINTE :

L'indemnisation des astreintes relève de l'Arrêté du 6 août 2015⁷ relatif aux astreintes des internes. Pour chaque période d'astreinte, déplacée ou non, l'interne perçoit une indemnité forfaitaire de base de 20 €.

PRIME DE RESPONSABILITE SASPAS :

Les internes en stage SASPAS recevront une prime dite de « responsabilité » d'une valeur de 125 euros par mois pendant les 6 mois de leur stage⁸. Par cette prime, le gouvernement reconnaît le travail effectué par les internes de médecine générale.

6. Arrêté du 20 mai 016, relatif à l'indemnisation des internes et faisant fonction d'internes, à compter du 1^{er} mai 2016

7. Arrêté du 6 août 2015

8. Arrêté du 4 mars 2014 fixant le montant de la prime de responsabilité pour les internes de médecine générale pendant leur stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisé

AIDE AU TRANSPORT POUR LES STAGES AMBULATOIRES

Une indemnité a été créée pour chaque stage ambulatoire afin de compenser, en partie, les pertes induites par les frais de transport ou de logement lors de ces stages. Cette indemnité s'élève à 130 euros par mois. Elle est accessible aux externes comme aux internes pour tous leurs stages ambulatoires.

Par contre, elle n'est toujours pas cumulable avec les aides locales au transport qui existent parfois dans les différents départements des subdivisions. Par exemple, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe, ne proposent pas les mêmes aides. Il vous faudra donc vous renseigner en fonction de vos stages ambulatoires.

Vous trouverez toutes les informations remises à jour sur notre site internet www.imga.fr.

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE - RCP

Il est indispensable et obligatoire que vous souscriviez une assurance de Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) dès le 1er jour de votre internat. Vous pourrez en bénéficier gratuitement en adhérant à l'IMGA dans le cadre de notre partenariat assurantiel avec la MACSF.

Néanmoins, veillez à ne pas souscrire une RCP auprès de deux assurances différentes, en effet celles-ci peuvent ne pas vous assurer en cas de recours.

CONGES

CONGES ANNUELS :

Le nombre de congés annuels est de 30 jours ouvrables par an, les samedis étant décomptés comme jours ouvrables. Il n'y a pas de répartition semestrielle dans la réglementation. **La durée des congés annuels pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables⁹.**

La demande est à adresser aux affaires médicales de l'établissement, sur un imprimé spécifique, signé par le chef de service. Il en est de même pour les stages ambulatoires où les demandes doivent être adressées au CHU avec l'accord du médecin coordinateur du trinôme.

Les cours dispensés par la faculté ne nécessitent aucun congé annuel.

9. Article R6153-12 du Code de la santé publique

Pour les congrès, la demande peut se faire en congé exceptionnel pour formation ou responsabilités syndicales en plus des congés annuels.

CONGES EXCEPTIONNELS :

Sur présentation d'un justificatif, les raisons suivantes peuvent faire l'objet d'une demande de congés exceptionnels :

- Congé maternité et congé paternité
- Mariage ou PACS : 5 jours
- Décès de son conjoint ou de la personne liée par un PACS, de son enfant : 3 jours
- Décès de son père, sa mère, ses beaux-parents, son frère ou sa sœur : 3 jours
- Maladie d'un enfant : 6 jours
- Congé syndical
- Congé parental d'éducation à temps plein non rémunéré de trois ans pour un enfant jusqu'à l'âge de trois ans ou d'un an pour un enfant âgé de trois à seize ans.

Stage d'internat

PRECHOIX DE STAGE

Des préchoix en ligne sont organisés par l'IMGA avant chaque changement de semestre. Depuis cette année, nous organisons les préchoix avec le **site OPPI**.

EVALUATION DE STAGE

Les évaluations de stages sont assurés à partir de aout 2021 par **le site internet OPPI, une association indépendante**. Ce site vous permet d'accéder aux évaluations des semestres précédents et d'évaluer à la fin du semestre le stage effectué afin d'améliorer la formation. L'ensemble du site n'est géré que par les internes membres de l'IMGA et la faculté n'a aucun droit d'accès à ces informations. C'est l'IMGA qui assure la communication avec la faculté pour transmettre des retours d'évaluation toujours dans l'intérêt d'améliorer la formation. C'est également un moyen de signaler une information préoccupante ayant eu lieu dans un stage.

En tant que nouvel interne, on vous donnera un accès pour OPPI pour les préchoix et choix de stage. Vous pourrez ensuite évaluer vos stages en fin de semestre et avoir accès à toutes les évaluations de tous les autres internes.

Comme nous sommes passés à OPPI très récemment nous n'avons pas encore assez de données et nous gardons l'ancienne plateforme sur laquelle nous commentions nos stages avant OPPI : GELULES. Pour avoir accès à GELULES il faudra créer un compte avec **l'adresse mail que vous aurez donné à la Faculté d'Angers** (sinon il ne sera pas validé, nous devons être en mesure de vérifier votre identité). Nous validerons votre demande et vous pourrez accéder aux évaluations précédentes. La plateforme GELULES sera encore accessible pendant 1 ou 2 semestres le temps d'avoir assez d'évaluations sur OPPI.

STAGE PRATICIEN DE NIVEAU 1

Tous les stages praticiens proposés devront être attribués. **Ce stage est effectué en première année uniquement (phase socle)**.

Les internes étant classé par nombre de semestre validés avant les choix, les troisièmes années de DES n'ayant pas validé leur stage Praticien sont prioritaires pour les choix de praticiens.

STAGE AMBULATOIRE SOINS PRIMAIRE EN AUTONOMIE SUPERVISEE (SASPAS)

Tous les stages SASPAS proposés devront être attribués. Seuls les internes ayant validé au moins quatre semestres dont le stage praticien de niveau 1 peuvent prétendre au stage SASPAS.

Les stages SASPAS non choisis lors des préchoix seront attribués en remontant à partir des derniers internes satisfaisant aux conditions sus citées.

Un interne ne peut pas prétendre refuser un stage SASPAS pour d'autres motifs.

STAGE AMBULATOIRE FEMME ENFANT (SAFE)

Tous les stages SAFE proposés devront être attribués. Seuls les internes ayant validé au moins deux semestres dont le stage praticien de niveau 1 et n'ayant pas réalisé un stage validant la Pédiatrie ou la Gynécologie peuvent prétendre au stage SAFE.

OPTIONS ET FORMATIONS SPECIALISEES TRANSVERSALES (FST)

Depuis novembre 2017, les internes peuvent acquérir des connaissances et des compétences spécialisées supplémentaires via les options, accessibles à une seule spécialité, ou les formations spécialisées transversales (FST) accessibles depuis plusieurs spécialités.

Aucune Option n'est prévue pour la Médecine Générale qui est une spécialité variée et globale. Les FST communes à d'autres spécialités peuvent être utiles en Médecine Générale. Elles ne permettent pas d'exercer en dehors du champ de compétences du DES au sein duquel l'interne est formé.

Le suivi d'une FST n'est pas obligatoire pour valider le DES.

Certaines FST sont dites « d'intérêt » pour la Médecine Générale. Il s'agit de addictologie, douleur, expertise médicale-préjudice corporel, médecine scolaire, médecine du sport, soins palliatifs. La réglementation les listera sans toutefois empêcher l'accès aux autres FST, afin de ne pas freiner un potentiel projet professionnel.

Le nombre de postes sera fixé annuellement par un arrêté ministériel, par centre hospitalier universitaire et par FST.

Pour la réalisation d'un FST, il convient de monter un dossier (CV et lettre de motivation), à adresser à la faculté avant les deux derniers mois du semestre qui précèdent le début de la FST. Les FST sont réalisables à deux moments du DES : entre la deuxième et la troisième année et en fin de troisième année.

La commission locale du DES de médecine générale se réunit pour proposer au coordinateur de DES un classement des dossiers. En concertation avec le coordinateur locale du DES de médecine générale, le coordinateur local de la FST choisit les internes qui pourront effectuer la FST.

Un interne en FST ne fait pas partie du DES de médecine générale pendant son année de FST. Ses stages sont déterminé par le coordinateur de la FST sur des postes prévus par le coordinateur de la FST. Il est reclassé dans la promotion suivante au prorata de son rang ECN s'il effectue son année entre la 2e et le 3e année.

Il convient aussi d'informer l'adéquation si une intérêt pour une FST se concrétise.

STAGE HORS SUBDIVISION

PRESENTATION :

D'après les articles 17 et 18 de l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement ainsi qu'à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales¹⁰, les internes peuvent demander à réaliser trois stages dans une subdivision autre que celle dans laquelle ils ont été affectés, de préférence au sein de l'inter-région d'origine.

Le choix d'un stage hors subdivision exige au préalable, au sein de la subdivision d'origine, la validation de deux stages. Rendez-vous sur le Moodle de la faculté d'Angers pour récupérer et déposer vos demandes de « stages particuliers ».

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions et pensez à prévenir le pôle adéquation de l'IMGA (adequation.imga@gmail.com), pour que l'on puisse organiser au mieux les choix. Merci d'avance !

10. Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

STAGES INTER-CHU EN FRANCE METROPOLITAINE :

Il est possible de réaliser un stage dans un autre CHU ou en ambulatoire, sans échanger avec un autre interne. L'interne devra faire parvenir son dossier complet d'Inter-CHU aux institutions suivantes (en février pour le stage de Novembre suivant, en juillet pour le stage de Mai suivant) :

- Faculté de Médecine d'Angers ;
- Direction des Affaires Médicales du CHU d'Angers ;
- Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire (ARS).

Composition du dossier (disponible sur le Moodle, rubrique « Internes médecine, stages particuliers) :

- Un formulaire de demande ;
- Un curriculum vitae (2 pages maximum) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un projet de stage ;
- Avis du coordonnateur interrégional du DES d'origine ;
- Avis du coordonnateur local du DES d'origine ;
- Avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou praticien-maître de stage d'accueil ;
- Avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil.

Les dossiers des internes angevins partants sont évalués par la faculté d'Angers. La faculté d'Angers accepte automatiquement les internes arrivants, une fois que leur faculté d'origine accepte leur départ. Certaines facultés demandent également à valider les internes arrivants. Renseignez-vous suffisamment tôt afin de leur envoyer le dossier de demande dans les temps, le cas échéant.

A Angers, le nombre d'internes (médecine générale et autres spécialités confondues) partant en inter-CHU est limité. Il faut donc avoir un projet solide pour espérer être accepté (le rapprochement familial ne suffit pas).

Les critères de sélection regroupent principalement :

- L'intérêt du stage pour le projet professionnel,
- La qualité des publications de l'interne,
- L'investissement de l'interne auprès de la faculté/d'associations,
- *La grille complète est disponible sur le Moodle d'Angers.*

L'interne reste payé par son CHU d'origine financé par l'ARS.

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

STAGES INTER-CHU DANS LES DOM-TOM :

Antilles	Depuis novembre 2017, demander un stage hors-subdivision aux Antilles, en Guyane, à la Réunion et à Mayotte revient à demander un stage hors subdivision en France métropolitaine, selon les mêmes procédures. Nous vous invitons à vous référer au chapitre précédent et au site de l'université de Bordeaux qui gère ces dossiers auparavant.	<ul style="list-style-type: none"> • Adressez-vous Mme Venise OPET (venise.opet@univ-ag.fr). • Dossier complet à adresser à « Monsieur le Doyen de l'UFR des sciences médicales, services de scolarité 3e cycle, Campus de Fouillole, BP 145, 97154 Point-A-PITRE » avant le 1er Octobre pour le semestre de Mai à Octobre, avant le 15 Avril pour le semestre de Novembre à Avril. • Demande valable pour un semestre uniquement. 	
Guyane			
Réunion			Adressez-vous à M. Mario CAPET (stage-hors-subdivision-oi@univ-reunion.fr).
Mayotte			Adressez-vous à M. Mario CAPET (stage-hors-subdivision-oi@univ-reunion.fr).
Nouvelle Calédonie	L'ARS gestionnaire est l'ARS d'Aquitaine (Bordeaux). Les informations et le dossier de candidature sont à télécharger sur le site de l'université de Bordeaux. Un dossier est à remplir et à déposer à la faculté d'Angers (cf Moodle). Un 2e dossier est à récupérer et à envoyer à la faculté de Bordeaux (formulaire sur le site). Les dossiers de candidatures doivent être déposés entre le 15/09 et le 20/12 pour un stage de mai à novembre et entre le 15/02 et le 20/05 pour un stage de novembre à mai.	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de deux semestres validés. • Semestre chez le Praticien ou CHU non réalisables mais SASPAS possible. • Accessible de préférence aux internes faisant 2 semestres consécutifs. • Accessible de préférence aux internes ayant validé les stages obligatoires de leur maquette. • Billet d'avion pris en charge par la structure d'affectation sous certaines conditions. 	
Polynésie française			<ul style="list-style-type: none"> • A partir de deux semestres validés. • Semestre chez le Praticien ou CHU non réalisables mais SASPAS possible. • Accessible de préférence aux internes ayant validé les stages obligatoires de leur maquette. • Billet d'avion aller-retour pris en charge par la structure d'affectation quand il s'agit d'un stage hospitalier; pour un stage SASPAS l'aller-retour est à la charge de l'interne.

Vous pouvez également consulter le guide de la mobilité international sur le site de l'ISNAR-IMG.

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

La rémunération se fera par votre CHU de rattachement pour le traitement de base. La surrémunération Outre-Mer et les gardes et astreintes seront à la charge de la structure d'accueil.

STAGE HOPITAUX UNIVERSITAIRES DU GRAND OUEST (HUGO) :

HUGO est un acronyme pour Hôpitaux Universitaires du Grand Ouest. Le Grand Ouest regroupe Angers, Brest, Nantes, Poitiers, Rennes et Tours.

Au cours du même semestre, deux internes peuvent permuter selon les modalités suivantes :

- L'interne de la subdivision X choisit en fonction de son rang de classement le stage demandé par l'interne de la subdivision Y et réciproquement (possibilité de demander hors-filière) ;
- Chaque interne doit être inscrit à un DES ;
- Aucune contrainte d'ancienneté ou de filière n'est exigée ;
- Cet échange concerne habituellement les stages CHU. Cependant, il est également possible d'échanger des stages ambulatoires ou des stages en périphérie (il faudra dans ce cas vous assurer des modalités de rémunération).

Afin d'assurer la bonne réalisation de la maquette des internes en médecine générale et leur accès aux stages ambulatoires, le DMG et l'IMGA donneront la priorité aux échanges de stages équivalents : gynécologie/pédiatrie contre gynécologie/pédiatrie ; urgences contre urgences ; praticien niveau 1 contre praticien niveau 1 ; SASPAS contre SASPAS, SAFE contre SAFE.

A vous de vous assurer que le stage souhaité est habituellement accessible au rang de classement de votre binôme.

Une fois l'échange convenu entre les 2 internes, un formulaire de demande d'échange HUGO est à remplir. On peut le retirer à la scolarité du 3ème cycle de la faculté d'Angers ou le télécharger sur le Moodle. Ce dossier doit être accepté et signé par :

- Les directeurs du CHU de rattachement et d'accueil ;
- Le président de l'internat (AIAIMPHA) (sous réserve d'acceptation de l'IMGA à Angers) ainsi que le président d'internat de la ville d'accueil ;
- Le coordonnateur local de la faculté de rattachement ;
- Le coordonnateur interrégional ;
- Le doyen de la faculté de rattachement et d'accueil ;
- Le chef de service du service d'accueil.

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

Le dossier complet est à remettre aux affaires médicales avant les réunions d'adéquation de stage, soit 3 mois avant la fin du semestre (fin janvier/début février pour le stage de mai de la même année, juillet/août pour le stage de novembre de la même année).

STAGES A L'ETRANGER :

Vous pouvez consulter le guide de la mobilité internationale disponible sur le site de l'ISNAR-IMG.

Le mouvement VASCO de GAMA, branche de la WONCA (The World Organization of Family Doctors), propose des échanges internationaux courts pour les internes de médecine générale et les jeunes médecins dans les 5 ans suivant l'acquisition de leur diplôme, afin de découvrir le système de soins primaires dans un autre pays.

Pour plus d'informations, contactez le Responsable des Relations Internationales de l'ISNAR-IMG (international@isnar-img.com). En vue des démarches, anticipez d'au moins un an votre demande.

Remplacement

Il faut, pour pouvoir remplacer, avoir validé 3 stages dont le stage chez le praticien de niveau 1. Il faudra alors contacter le Conseil de l'Ordre des Médecins (cf adresses et coordonnées utiles) pour demander une licence de remplacement.

Il est nécessaire de faire évoluer votre Responsabilité Civile Professionnelle adéquate (en contactant à l'adresse mail suivante : angers@macsf.fr si vous avez souscrit votre RCP grâce à votre adhésion à l'IMGA), d'établir un contrat avec le médecin remplacé, de vérifier votre assurance automobile (assurance professionnelle) et de vous déclarer à l'URSSAF.

Tutorat et outils pédagogiques

TUTEUR

A Angers, chaque interne en médecine générale se voit attribuer un tuteur médecin généraliste. L'attribution est réalisée par la faculté au cours du premier semestre, après avoir recueilli les préférences géographiques de chacun (respectées selon les possibilités).

Ce médecin généraliste devient votre référent pédagogique tout au long de votre internat. Il vous suit que vous soyez en stage hospitalier ou ambulatoire.

Les rôles du tuteur sont les suivants :

- Etablir une relation pédagogique de confiance entre le tuteur et l'interne,
- Aborder les éventuels difficultés et problèmes qui apparaissent au cours du cursus,
- Evaluer les besoins de formation,
- Faciliter les apprentissages utiles à la construction des compétences professionnelles,
- Conseiller sur la maquette de stage,
- Discuter du projet professionnel,
- Faciliter le travail de thèse,
- Evaluer et attester de la progression de l'acquisition des compétences.

RENCONTRE TUTOREE

Chaque semestre, deux rencontres avec le tuteur sont à prévoir dans le cadre de la validation du DES (et minimum trois par an). Ces réunions de tutorat sont un échange entre vous et votre tuteur, en solo ou en groupe de deux-trois internes. Vous pouvez également le rencontrer plus souvent, ou en tout cas le joindre facilement si besoin.

L'échange se centre sur l'analyse et la discussion des RSCA (Récits de Situations Complexes Authentiques) que vous aurez envoyés au tuteur par mail quelques jours auparavant. Une fois ce récit revu avec le tuteur, vous pouvez le poster sur votre portfolio, qui est la trame de la formation facultaire du DES (cf rubrique portfolio).

L'entretien doit aborder les thèmes suivants :

- Bilan des acquisitions dans le 2ème cycle et recueil des besoins de formation,
- Explicitation des objectifs et du déroulement du tutorat (première réunion),
- Difficultés ressenties dans le stage actuel,

- Analyse et discussion des RSCA,
- Discussion des apprentissages à réaliser pour améliorer son niveau de compétence,
- Niveau de maturation du projet professionnel,
- Etat de réalisation des stages de prise en compte de la souffrance psychique,
- Etat d'avancement du projet de thèse.

PORTFOLIO

C'est un espace virtuel personnel, accessible par l'interne et son tuteur. L'interne y recueille et y organise ses traces d'apprentissage, travaux et réflexions tout au long du DES. Sa constitution est guidée par le tuteur.

Les traces d'apprentissage sont les RSCA principalement (cf infra) mais peuvent aussi être : compte-rendu de rencontre (famille, paramédicaux/travailleurs sociaux, spécialiste), analyse d'une présentation en staff ou en groupe d'échange de pratique, analyse critique des courriers d'entrée et de sortie d'hospitalisation, sources documentaires (abonnement à une revue de médecine générale, analyse critique d'un article avec grille de lecture, recherche documentaire sur un problème ponctuel), formation/enseignement (participation aux séances : éléments retenus et critiques, gestes techniques effectués et acquis, participation à des FMC, congrès, groupe de pairs etc), analyse des difficultés et des erreurs au travers d'éléments critiques, compte-rendu des rencontres de tutorat, état d'avancement du travail de thèse, etc.

Théoriquement, il doit être composé au minimum :

- La première année : 4 RSCA, une recherche documentaire sur internet, un compte-rendu des rencontres de tutorat, 4 comptes-rendus de rencontres avec familles, paramédicaux et travailleurs sociaux.
- La deuxième année : 4 RSCA, choix du sujet de thèse, compte-rendu des rencontres de tutorat, analyse de 2 courriers : pour hospitalisation et pour fin d'hospitalisation.
- La troisième année : 4 RSCA, gestes techniques obligatoires, compte-rendu des rencontres de tutorat, analyse d'un événement critique.

Il permet au tuteur de rédiger son avis argumenté, permettant, avec la thèse et la validation des stages, de valider le DES de médecine générale.

RECIT DE SITUATION COMPLEXE ET AUTHENTIQUE (RSCA)

Le RSCA est une des traces d'apprentissage rédigées par l'interne. Il commence par le récit d'une situation vécue en stage qui a pu poser problème. Au-delà des éléments biomédicaux, ce récit doit prendre en compte tous les éléments bio-psycho-sociaux, environnementaux et le contexte de cette rencontre qui peuvent influencer la démarche décisionnelle. L'interne doit exister dans ce récit et exprimer son ressenti sur la rencontre, ses actions, et ses difficultés.

Vous évoquez à sa suite les questions posées lors de cette situation clinique, ainsi que les compétences requises afin de la résoudre et celles à développer, les éléments à prendre en compte pour résoudre la situation, les ressources mobilisées, les apprentissages réalisés ou à réaliser en vue d'améliorer les compétences professionnelles. Ce genre de récit amène à effectuer une recherche bibliographique sur le sujet et celle-ci doit apparaître à la suite du récit également.

Le portfolio doit comporter 12 RSCA à la fin du DES, soit deux par semestre. Ils sont revus et validés avec le tuteur.

AVIS ARGUMENTE DU TUTEUR

Au terme de la première année de DES et des trois ans d'internat, la validation du DES se fait entre autres sur l'avis argumenté du tuteur. C'est à dire que le portfolio fait office de mémoire, comprenant les éléments transversaux et longitudinaux de la formation. L'avis argumenté est un document écrit par le tuteur, constitutif du dossier de validation du DES sur lequel le jury de validation s'appuie. L'avis lui-même s'appuie sur le portfolio et sur l'évaluation globale du tutorat.

VALIDATION DE LA PHASE SOCLE

La validation de la phase socle comprend les fiches FENCIS d'évaluation de stage, l'évaluation du stage de prise en compte de la souffrance psychique, 3 participations au module A, la fiche de participation au module B spécifique au stage praticien niveau 1, 4 rencontres tutorat, 4 RSCA et l'avis argumenté de votre tuteur.

REFERENT

L'enseignant référent actuellement pour le tutorat à Angers est le Pr Laurent CONNAN. Le DMG de la faculté doit être prévenu en cas de difficulté dans l'organisation de votre tutorat.

Stage de prise en compte de la souffrance psychique

PRESENTATION

L'enseignement de prise en charge de la souffrance psychique est obligatoire, conformément à l'arrêté du 22 septembre 2004 : « Dans l'ensemble du cursus, des temps de formation à la prise en charge psychologique et psychiatrique des patients sont obligatoires. Ils sont réalisés à l'occasion de stages effectués dans les services et structures, y compris ambulatoires, agréés pour la formation des internes et habilités pour cette formation ».

L'exercice de la médecine générale place le médecin face à des plaintes de mal-être, qu'elles soient formulées ou qu'il soit nécessaire de les faire émerger dans le cadre d'une prise en charge globale. Comme pour toutes les disciplines, une partie de ces demandes peut être entendue et prise en compte sans recours.

ORGANISATION ET OBJECTIFS DES STAGES

Vous effectuerez pendant chaque stage de 6 mois, 8 demi-journées de formation dans un lieu de soins primaires, où on accueille des patients présentant des plaintes traduisant une souffrance psychique.

En situation d'observateur de ces consultations, ces rencontres avec des professionnels compétents permettent une transmission de repères de prise en charge. Si vous êtes en stage au CHU ou chez le praticien, le Département vous proposera directement un choix de stage. Si vous êtes en stage dans un hôpital périphérique, le médecin responsable des internes assurera directement cette tâche (vous devez l'organiser dès le début du stage).

VALIDATION

Elle se fait sur la présence à ces 8 demi-journées attestées par le référent pédagogique de ces stages et par la fiche d'évaluation pédagogique de l'interne. Obligation de 4 stages de 8 demi-journées durant les 3 ans du DES (y compris le SASPAS). La réalisation d'un stage de six mois dans un service de psychiatrie valide l'obligation pour les trois ans.

Aides financières et à l'installation

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE SERVICE PUBLIC (CESP)

Les internes ont la possibilité de signer un Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) dans le cadre de la loi HPST¹¹. Il s'agit d'un contrat par lequel l'étudiant s'engage à **s'installer dans une zone dite sous-dotée**, à tarif conventionné (secteur 1) durant une période au moins équivalente à celle pendant laquelle il aura perçu la bourse, avec un minimum de deux ans.

Le signataire d'un CESP bénéficie d'une bourse mensuelle de 1200 euros brut jusqu'à la fin de ses études. Ce contrat lie le signataire avec l'ARS de sa subdivision qui va l'accompagner dans la mise en place de son projet professionnel afin de lui proposer différents lieux d'installation y correspondant.

Pour plus de détails, vous pouvez vous référer au Décret n° 2010-735 du 29 juin 2010¹² ou sur le site www.sante.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-de-service-publiccesp.html

Pour des informations pratiques, contacter l'ARS (cf adresses et coordonnées utiles).

REFERENT INSTALLATION

Parmi les 12 engagements prévus dans le « Pacte territoire-santé » lancé par la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé en décembre 2012 et renforcé en novembre 2015, figurait la nomination d'un référent installation. Ils ont notamment pour mission d'accompagner et orienter les étudiants, internes et jeunes professionnels de santé désirant s'installer à titre libéral dans la région.

N'hésitez pas à aller découvrir le **site de la PAPS** (Plates-formes d'Appui aux Professionnels de Santé) de notre région ou à joindre le référent installation Pays de la Loire (cf adresses et coordonnées utiles).

Il a pour objectifs d'informer et de faciliter l'orientation des professionnels de santé, en exercice ou en formation, sur les services proposés par les différents acteurs et de les accompagner aux différents moments clés de leur carrière.

11. Hôpital, Patients, Santé et Territoires

12. Décret n° 2010-735 du 29 juin 2010 relatif au contrat d'engagement de service public durant les études médicales

Disponibilité - Surnombre - Grossesse - Maladie – Handicap

DISPONIBILITE

En troisième cycle des études médicales, un interne peut demander une mise en disponibilité. Celle-ci consiste en une absence de prise des fonctions de soins en stage pendant un semestre, voire plus longtemps. Les termes réglementant la mise en disponibilité sont contenus dans l'article R6153-26 du Code de la Santé Publique¹³.

Quatre catégories de disponibilité sont distinguées :

- Pour accident ou maladie grave du conjoint, d'un enfant ou d'un ascendant (durée d'un an, renouvelable une fois).
- Pour projet d'étude ou de recherche présentant un intérêt général (possible après 6 mois d'internat, au maximum un an renouvelable une fois). En cas de préparation d'une thèse de doctorat, la durée autorisée est de 3 ans.
- Dans le cadre d'un stage de formation ou de perfectionnement (possible après 6 mois d'internat, au maximum un an renouvelable une fois).
- Pour convenances personnelles dans la limite d'un an renouvelable une fois (possible après 1 an d'internat).

La première étape est de formuler la demande dans un délai minimum de **deux mois avant le début du stage**, auprès de la **Direction des Affaires Médicales du CHU**. Si la demande est acceptée, il faudra en informer :

- L'Agence Régionale de la Santé ;
- La Scolarité de la Faculté ;
- Le Département de Médecine Générale ;
- Le bureau de l'IMGA via secretaire.imga@gmail.com et adequation.imga@gmail.com.

A noter qu'un interne en disponibilité n'est pas rémunéré, mais qu'il existe des possibilités de bourse pour les projets de recherche.

Par ailleurs, dans le cadre d'une disponibilité pour convenance personnelle, l'interne ne peut pas prétendre exercer une activité de soins dans un établissement hospitalier public accueillant habituellement des internes, y compris sous la forme de gardes. Une disponibilité pour convenance personnelle ne peut être accordée qu'après un an de fonctions effectives de l'interne, contre six mois de fonctions effectives dans les cas 2 et 3.

13. Article R6153-26 du Code de la Santé Publique

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

En pratique, à Angers, les démarches sont simplifiées : il faut simplement effectuer la demande sur le Moodle aux dates données par la faculté (fin Janvier pour le stage de Mai et Juillet/Août pour le stage de Novembre). La scolarité transmet les informations aux partenaires. A vous cependant d'informer l'IMGA (secretaire.imga@gmail.com et adequation.imga@gmail.com).

L'interne qui souhaite mettre fin à sa disponibilité avant le terme prévu doit prévenir son établissement au moins deux mois avant le terme.

L'interne n'est pas payé lors d'une disponibilité. Il peut cependant réaliser des remplacements, et dans certains cas prendre des gardes d'établissement. Il peut aussi réaliser des gardes en ambulatoire et des remplacements en ambulatoire sur des week-end (samedi après-midi et dimanche) hors congé ou poser des congés annuels pour effectuer des remplacements en semaine.

Il existe également des possibilités de bourses finançant les projets de recherche ou de formation.

GROSSESSE ET SURNOMBRE

QUE FAIRE LORSQUE VOUS APPRENEZ VOTRE GROSSESSE ?

Les internes en état de grossesse médicalement constaté peuvent demander à effectuer un stage en surnombre. Une déclaration de grossesse pourra vous être demandée.

Il existe deux types de surnombre, définis par le Décret du 25 juin 2010¹⁴ :

Surnombre validant	<ul style="list-style-type: none">• L'interne choisira un stage en surnombre selon son rang de classement (donc elle n'y aura pas accès si les postes sont déjà tous pris lors de son choix à son rang de classement).• Si elle occupe ses fonctions plus de 4 mois, son stage sera validé. Les congés annuels, de formation universitaire et congés exceptionnels (décès d'un proche...) sont comptabilisés dans le temps effectif de stage.
Surnombre non validant	<ul style="list-style-type: none">• Moins de 4 mois effectué, pas de durée minimum sous réserve de l'accord de la DAM et du chef de service.• L'interne choisit indépendamment de son rang de classement.• Son stage ne pourra pas être validé quelle que soit sa durée.• Un stage en gynécologie-pédiatrie ou d'urgences peut être choisi même si l'interne a déjà validé ces stages obligatoires.• Il faut qu'elle en fasse préalablement la demande auprès du chef de service.

14. Décret n° 2010-700 du 25 juin 2010 relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

Pour pouvoir obtenir ce surnombre, l'interne devra faire parvenir sa demande à différents interlocuteurs et cela dans un délai de deux mois au plus tard avant le début du stage. La demande devra être adressée :

- A l'Agence Régionale de Santé,
- Au chef de service du stage désiré,
- A la Direction des Affaires Médicales de l'établissement concerné,
- La Scolarité de la Faculté,
- Au Département de Médecine Générale,
- Au bureau de l'IMGA via secretaire.imga@gmail.com et adequation.imga@gmail.com.

En pratique, à Angers, les démarches sont simplifiées :

- En cas de surnombre validant : l'interne doit faire sa demande sur le Moodle aux dates données par la faculté (fin janvier-février pour le stage de mai ; juillet-aout pour le stage de novembre). En cas de surnombre non validant : il faut d'abord demander l'accord du chef de service, puis informer la DAM de l'hôpital concerné. Ensuite il faut renseigner le formulaire Moodle.

Dans les 2 cas, merci de prévenir l'IMGA (via adequation.imga@gmail.com) pour que nous puissions mieux préparer les choix.

CONDITIONS POUR OBTENIR LES INDEMINTES :

Pour acquérir des droits aux indemnités de congé maternité, il faut :

- Être inscrite en tant qu'assurée sociale depuis au moins dix mois à la date présumée de l'accouchement ;
- Soit avoir cotisé sur un salaire égal à 1015 fois la valeur du SMIC horaire pendant les six mois précédents la date de début du congé maternité ou du début de grossesse, soit réunir 200 heures de salariat ou assimilé dans les trois mois civils ou 90 jours précédant l'une ou l'autre date.

Si vous n'avez pas pu aller en stage pendant une de ces périodes, vous pouvez quand même acquérir des droits en faisant par exemple des gardes, mais alors vos indemnités seront calculées sur la base des revenus concernés.

CONGES ET GROSSESSE :

Il n'y a pas de report des jours de congés annuels d'une année sur l'autre. L'interne a droit à 30 jours ouvrables pour chaque période d'un an de début novembre à fin octobre. Si vous ne les prenez pas en totalité avant votre congé maternité et si vous revenez de congé maternité après fin octobre, vous ne pourrez plus les prendre.

La durée des congés annuels pouvant être pris en une seule fois ne peut excéder 24 jours ouvrables.

GARDES PENDANT LA GROSSESSE :

L'interne enceinte, si elle le souhaite, peut-être dispensée de faire des gardes de nuit à partir du 1er jour du 3ème mois de grossesse. Il n'y a pas de dispense de garde après l'accouchement.

AUTRES CONGES POSSIBLES EN CAS DE PARENTALITE

L'interne peut bénéficier :

- D'un congé de présence parentale non rémunéré d'une durée maximum de trois cent dix jours sur trente-six mois ;
- D'un congé parental d'éducation à temps plein non rémunéré de trois ans pour un enfant jusqu'à l'âge de trois ans ou d'un an pour un enfant âgé de trois à seize ans.

Plus d'informations dans le guide de la protection sociale des internes édité en 2015 par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) que vous pouvez retrouver sur le site de l'ISNAR-IMG.

RECLASSEMENT APRES UN SEMESTRE NON VALIDE

En cas de surnombre validant	Le stage étant validé, il n'y a pas de modification du classement.
En cas de surnombre non validant	<ul style="list-style-type: none">• Le décret paru le 25 mai 2016¹⁵ change les conditions de reclassement: tout interne ayant réalisé un surnombre non validant pour raison de grossesse, congés maternités, arrêt ou congé longue maladie voit ce semestre comptabilisé dans le calcul d'ancienneté.• Ainsi tout interne ayant bénéficié d'un ou plusieurs surnombres non validant à partir de mai 2016 ne voit pas son classement modifié. Il en découle, que lors du choix de son dernier semestre, il sera parmi les premiers à choisir.
En cas de disponibilité prise à partir de novembre 2017, conformément à la loi	<ul style="list-style-type: none">• Un interne prenant une disponibilité de 6 mois, sera déclassé en fin de promotion pour la suite de son cursus. En dernier semestre, il sera devant la promotion inférieure.• Un interne prenant une disponibilité de 1 an, sera reclassé dans la promotion inférieure selon son rang de classement, proratisé selon cette nouvelle promotion.

MALADIE

ARRET MALADIE :

Selon le Code de la santé publique, l'interne a droit à un congé de maladie. Pendant les trois premiers mois, il lui est versé la totalité de sa rémunération, la moitié pendant les six mois suivants. Passés ces neuf mois, il ne bénéficie plus d'aucune prise en charge financière de la part de son centre hospitalier de rattachement.

AFFECTION DE LONGUE DUREE :

En cas d'affection particulière reconnue par le comité médical, l'interne a le droit à un congé maladie de trente-six mois.

15. Décret n° 2016-675 du 25 mai 2016 relatif à la prise en compte de la situation particulière de certains étudiants inscrits en troisième cycle des études de médecine et en troisième cycle long des études odontologiques dans le déroulement de leur formation universitaire en stage

Pour la tuberculose, une maladie mentale, la poliomyélite, une affection cancéreuse ou un déficit immunitaire grave, l'interne de médecine perçoit les deux tiers de sa rémunération pendant les dix-huit premiers mois, puis la moitié les dix-huit mois suivants. Pour toute autre affection que celles citées ci-dessus, l'interne de médecine, après avis du comité médical compétent, perçoit les deux tiers de sa rémunération pendant les douze premiers mois puis la moitié durant les vingt-quatre mois suivants.

A l'issue de ces congés, quelle que soit la pathologie de l'interne, il peut bénéficier d'un congé maladie supplémentaire de douze mois maximum, non rémunéré, à condition que son incapacité ait été reconnue par le comité médical. Au terme de cette période de douze mois, l'interne est démis de ses fonctions s'il ne reprend pas son activité.

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE :

Le droit à un temps partiel thérapeutique est reconnu à l'interne depuis le 8 octobre 2010, lui permettant de reprendre progressivement ses fonctions en cas d'amélioration de son état de santé après avis favorable du comité médical. La rémunération de l'interne est alors la même qu'un interne à temps plein, y compris les indemnités compensatrices d'avantages en nature.

Pour que le semestre soit validé, la durée de service effectif ne doit pas être inférieure à quatre mois à temps plein.

L'interne qui bénéficie d'un temps partiel thérapeutique peut demander après avis du médecin du travail à être dispensé d'effectuer des gardes et astreintes.

Prévention du Burn Out

RECONNAITRE LE BURN OUT

Les signes cliniques :

- Somatiques : fatigue permanente, céphalées, troubles gastro-intestinaux ;
- Psychiques : épuisement mental avec anxiété, stress, dépression, baisse de l'estime de soi, sentiment de ne pas pouvoir accomplir son travail ;
- Perturbations cognitives : troubles de l'attention, de la mémoire, de la vigilance ;
- Comportementaux : irritabilité, exaspération, défaillance du contrôle de soi, labilité émotionnelle, hypersensibilité ;
- Perte d'une « libido professionnelle » : désintérêt, démotivation sont parfois compensés par une hyperactivité, un hyperinvestissement de lutte et de déni.

Il serait réducteur de borner cette définition à ces seuls symptômes. Les facultés d'ajustement et d'adaptation suffisantes au début finissent par être dépassées et induisent des réactions défensives, ainsi que la mise en place d'attitudes négatives (refus, pessimisme, rigidité, intolérance ou toute puissance).

Un test standardisé est reconnu pour évaluer le niveau de « Burn-out » d'un soignant : Le Maslach Burn Out Inventory (MBI).

REAGIR FACE AU DIAGNOSTIC DE BURN OUT

Comme pour toute maladie, il est préférable de faire de la prévention primaire et de traiter le problème avant qu'il n'arrive. Il est donc important de lever le tabou du « Burn-out » pour pouvoir en discuter en amont avec ses co-internes et ne pas attendre l'écrasement pour l'exprimer. Restons vigilants aux signes d'alarmes physiques et psychologiques, aux actes manqués.

La triade fatigue, démotivation et difficultés matérielles paraissant ingérables doit conduire à demander un avis médical.

De même, malgré toute l'attention de l'IMGA, des conditions de travail dégradées peuvent induire un épuisement du soignant. **N'hésitez pas à nous signaler tous les problèmes que vous rencontrez en stage, nous avons des moyens d'agir !**

Une fois le diagnostic de « Burn-out » posé, il est important de ne pas en rester là. La première des choses à faire est sans doute d'en parler autour de soi, sans en avoir honte.

La vie hors médecine prend tout son sens dans la lutte contre l'épuisement professionnel. Il faut savoir s'évader du quotidien et élargir ses centres d'intérêts. Il est aussi nécessaire de rompre l'isolement, par exemple en assistant à des FMC (qui permettent d'échanger en conviviale confraternité), à des groupes de paroles de type Balint, etc.

GROUPE D'AIDE ET DE SUIVI A DISPOSITION D'INTERNES EN DIFFICULTE

Le département de médecine de l'UFR¹⁶ Santé a mis en place un groupe d'aide et de suivi des internes en difficulté : il peut s'agir de difficultés en lien avec des doutes sur l'orientation (droit au remord ?), l'avenir post internat, les capacités à exercer la fonction d'interne. Des difficultés liées à l'ambiance de travail, des difficultés personnelles (angoisse, dépression), ou toute difficulté qui retentit de manière durable sur le travail et/ou l'apprentissage.

Les internes qui se sentent en difficulté peuvent s'adresser directement à ce groupe. De même, un collègue ou un collaborateur de l'interne peut (idéalement avec son accord) signaler toute difficulté. Il est en effet connu que les personnes qui se sentent en difficulté ne sollicitent pas obligatoirement de l'aide. Il ne s'agit pas de délation, dans cette situation, le contact sera pris avec l'interne concerné avec tact.

COMMENT FAIRE POUR S'ADRESSER A CE GROUPE ?

Tout d'abord, **en tant que vos représentants**, l'IMGA reste votre premier interlocuteur. Vous pouvez nous contacter via l'adresse mail suivante : suividesstages.imga@gmail.com et president.imga@gmail.com.

N'hésitez pas à nous solliciter. Si nous ne sommes pas en mesure de vous aider simplement, nous signalerons vos difficultés à la Scolarité du 3ème cycle, et nous vous représenterons dans le groupe d'aide et de suivi.

Si vous contactez le service des **Affaires Médicales du CHU**, il traitera votre demande et la relayera à la Scolarité 3ème cycle.

16. Unité de Formation et de Recherche

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

La scolarité 3ème cycle peut être sollicitée directement, n'hésitez pas : 3cyclescolmed@contact.univ-angers.fr ; Téléphone : 02 41 73 58 58. Elle fera la jonction vers le **Département de Médecine Générale** (s'il s'agit d'un interne de médecine générale) et le groupe d'aide et de suivi.

Ce groupe comprend plusieurs enseignants et se réunit tous les 2 mois :

- Pr Régis COUTANT, pédiatre, UFR Santé
- Pr Nicolas LEROLLE, Doyen de l'UFR santé
- Dr William BELLANGER, médecin généraliste, Directeur Département Médecine Générale
- Pr Bénédicte GOHIER, psychiatre, département de médecine
- Audrey PETIT, service de pathologie professionnelle
- Représentants des internes (l'IMGA pour les internes de médecine générale)
- Représentante de la Faculté et de la Direction des Affaires Médicales : Julie GAULTIER

Ce groupe est **sensibilisé aux problématiques des internes** et aura à cœur d'apporter son expertise et son aide.

Un **entretien individuel**, si nécessaire, sera proposé à l'étudiant pour proposer des aides et un suivi personnalisé. Bien entendu, nous vous garantissons la confidentialité sur ces entretiens.

Carte géographique des terrains de stage hospitaliers



MAINE ET LOIRE :

1. Centre Hospitalier Universitaire d'Angers
2. Centre de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelle les Capucins (C3RF)
3. Institut de Cancérologie de l'Ouest – Site Papin
4. Centre de santé mentale angevin (CESAME)
5. Centre de Soins de Suite Saint Claude
6. Centre Hospitalier de Cholet
7. Centre Hospitalier de Saumur

SARTHE :

8. Centre Hospitalier du Mans
9. Centre Hospitalier Sarthe et Loir (PSSL)
10. Centre de Médecine physique et de réadaptation de l'Arche
11. Centre de Soins de Suite et de Réadaptation François Gallouedec

MAYENNE

12. Centre Hospitalier de Laval
13. Centre Hospitalier du Haut-Anjou (Château-Gontier)
14. Centre Hospitalier du Nord Mayenne (Mayenne)

Terrain de stage en Maine-Et-Loire

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

4 rue Larrey 49933 ANGERS Cedex 9	www.chu-angers.fr 02.41.35.36.37
--------------------------------------	-------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 1452 Nombre d'agents : 5970 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : oui	Situation géographique et accessibilité : Cet établissement est situé à Angers Possibilité de stationnement : oui
---	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent administratif : Mme Karine GILLETTE (dam@chu-angers.fr, 02.41.35.34.00)
- Contact administratif : Bureau des Internes (dam@chu-angers.fr, 02.41.35.32.40)
- Président AIAIMPHA : Alexandre COLLIN (presidence.internat.angers@gmail.com)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Fiche de renseignements administratifs ;• Copie de la carte d'identité ;• Copie de la carte Vitale ;• Extrait n°3 du casier judiciaire ;• Certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice de fonction hospitalière ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Règlement intérieur signé ;• Demande de carte de professionnel de santé.
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : NR

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage aux Urgences pédiatriques effectuent leurs gardes aux Urgences pédiatriques
- IMG en stage aux Urgences adultes ou Gynéco effectuent leurs gardes aux Urgences adultes
- IMG en stage dans les services de médecine effectuent leurs gardes aux Urgences adultes côté médecine (U3), garde d'établissement ("bip" couplé U2) et participent au second front de garde côté traumatisme (U2). A noter que le nombre de gardes à effectuer diminue avec l'ancienneté de l'interne.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : libre, à organiser par l'interne.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 7 chambres de 10m², 2 chambres de 20m², 7 chambres de 25m²
- Politique d'attribution des logements : gérée par le Bureau de l'Internat
- Coût pour l'interne : NR
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui. De façon exceptionnelle sur 3 ans en raison de travaux, prise en charge des abonnements à hauteur de 75% dans la limite du plafond (au lieu de 50%).

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

DEPARTEMENT DE SOINS DE SUITE ET LONGUE DUREE A ST BARTHELEMY

43 rue des Claveries 49124 St Barthélemy d'Anjou	02.41.35.30.79
---	----------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 110 Nombre d'agents : NR Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : non• Imagerie : non• Laboratoires : non• Chirurgie : non• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Distance établissement-Angers : 7 km Possibilité de stationnement : oui
--	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent administratif : Mme Karine GILLETTE (dam@chu-angers.fr, 02.41.35.34.00)
- Contact administratif : Bureau des Internes (dam@chu-angers.fr, 02.41.35.32.40)
- Président AIAMPHA : Alexandre COLLIN (presidence.internat.angers@gmail.com)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Fiche de renseignements administratifs ;• Copie de la carte d'identité ;• Copie de la carte Vitale ;• Extrait n°3 du casier judiciaire ;• Certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice de fonction hospitalière ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Règlement intérieur signé ;• Demande de carte de professionnel de santé.
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : NR

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage effectuent des gardes d'établissement

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : suivi de la visite avec un psychiatre un vendredi sur deux qui valide le stage.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : il n'y a pas de logement sur place. Un appartement est mis à disposition lors des gardes.
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui. De façon exceptionnelle sur 3 ans en raison de travaux, prise en charge des abonnements à hauteur de 75% dans la limite du plafond (au lieu de 50%).

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : non

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE LES CAPUCINS

28 rue des Capucins BP 40329	www.les-capucins-angers.fr/accueil.html 02.41.35.15.15
---------------------------------	---

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 413 Nombre d'agents : 550 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : non• Imagerie : non• Laboratoires : non• Chirurgie : non• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Cet établissement est situé à Angers. Possibilité de stationnement : oui
---	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent administratif : Mme Muriel LASSEGUE-VAILLANT
- Contact administratif : Service des Ressources Humaines (ressources.humaines@les-capucins-angers.fr, 02.41.35.16.10)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• NR
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : NR

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage au C3RF effectuent des gardes d'établissement

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : NR

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : il n'y a pas de logement sur place.
- Service de restauration : NR
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : NR.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : NR
- De la journée de formation hebdomadaire : NR

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST, SITE PAUL PAPIN

2 rue Moll 49933 ANGERS Cedex 9	www.centrepaulpapin.org 02.41.35.27.00
------------------------------------	---

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 107 Nombre d'agents : NR Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : non• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : non• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Cet établissement est situé à Angers. Possibilité de stationnement : oui
--	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Olivier CAPITAIN (olivier.capitain@ico.unicancer.fr)
- Référent administratif : Mme Marilyn BAUM (marilyne.baum@ico.unicancer.fr, 02.41.35.27.29)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui avec deux demi-journées d'informations.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage au Centre Paul Papin effectuent leurs gardes aux Urgences adultes (côté médecine) du CHU d'Angers

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : intégré au stage. La responsable locale est Mme Marie-Armelle ROQUAND.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : il n'y a pas de logement sur place.
- Service de restauration : non
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : non.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE HOSPITALIER DE CHOLET

1 rue Marengo 49325 CHOLET Cedex	www.ch-cholet.fr 02.41.49.60.00
-------------------------------------	------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 909 lits et places Nombre d'agents : 1841 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : oui	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 60 km Accessibilité par SNCF : oui, durée de 45min, tarif de 11,10€ Accessibilité par autoroute : oui, durée de 54min, péage de 3,80€, possibilité d'abonnement VINCI, 1 trajet sur 6 ou 12 gratuit selon la sortie d'autoroute. Accessibilité par route sans péage : durée de 1h12 Possibilité de stationnement : NR
---	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Albane GUILLOT
- Référent administratif : Mme Karine DAVID (02.41.49.66.97)
- Contact administratif : Affaires médicales (affaires.medicales@ch-cholet.fr, 02.41.49.69.62)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité ;• Copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;• Copie de la carte Vitale ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;• Copie du relevé de vaccination et sérologies (en deux exemplaires) ;• Certificat médical délivré par un médecin des hôpitaux justifiant que vous remplissez les conditions d'aptitude physique et mentale pour l'exercice des fonctions hospitalières (en deux exemplaires) ;• Attestation de l'employeur du conjoint précisant que ce dernier ne perçoit pas de supplément familial de traitement (le cas échéant).
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Présentation du service par le Chef de Service concerné ;
- Accueil par la Direction, le Président de CME et les Affaires Médicales ;
- Présentation du Système d'Information Hospitalier, des logiciels PHARMA et CORA Urgences ;
- Informations pratiques sur les gardes et constitution des listes de garde ;
- Autres formations à distance de la rentrée : hygiène, Hexagone, Synapse, Trajectoire, etc.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage en Gynécologie effectuent leurs gardes en Gynécologie médicale avec aide opératoire pour les césariennes ;
- IMG en stage en Cardiologie effectuent leurs gardes en Cardiologie ;
- IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes en Pédiatrie ;
- IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (Urgences et établissement).

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : organisé par l'établissement. La responsable local est Dr Benoit DAUVER.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 18 chambres et studios (+ 3-4 supplémentaires à moyen terme), 1 appartement pour colocation de 3 personnes
- Politique d'attribution : gérée par la Direction des Affaires Economiques et Logistiques (poste 6149)
- Coût pour l'interne : avantages en nature variables selon logement et rémunération, taxe d'habitation au 1^{er} janvier et caution de 65 à 200€
- Service de restauration : oui avec avantages en nature (4.55€/repas ou 9.10€/jour)
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : prise en charge forfaitaire si aller-retour via le train.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : NR

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE HOSPITALIER DE SAUMUR

Route de Fontevraud BP 100 49400 SAUMUR Cedex	www.ch-saumur.fr 02.41.53.30.30
--	------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 196 Nombre d'agents : 1000 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : non, uniquement Unité de Soins Continus	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 60 km Accessibilité par SNCF : oui, durée de 21min, tarif de 8,70€ Accessibilité par autoroute : oui, durée de 50min, péage de 5,40€ Accessibilité par route sans péage : durée de 1h09 Possibilité de stationnement : oui
--	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Philippe LELOUP
- Référent administratif : M. Pierre BECQUE
- Contact administratif : Mme Marie-Paule BIGOT (affaires-medicales@ch-saumur.fr, 02.41.53.32.85)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité ;• Copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;• Attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Copie de votre dernier bulletin de salaire ;• Copie de l'attestation de suivi de formation obligatoire sur les prescriptions de produits sanguins et l'hémovigilance (le cas échéant).
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage dans les services de médecine et aux urgences effectuent des gardes mixtes (Urgences et établissement) ; les gardes sont doublés (2 internes par nuit, possibilité de couper la nuit)
- IMG en stage en Gynécologie effectuent leurs gardes aux Urgences générales ;
- IMG en stage en Gynécologie peuvent effectuer, sur la base du volontariat, des gardes de Gynécologie-Obstétrique (1 à 2 par mois) ;
- IMG en stage de Pédiatrie font des gardes de Pédiatrie le week-end seulement et participent au pool de garde des urgences. Le nombre de garde est équilibré avec les autres internes du CH.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : organisé par l'établissement. La responsable local est l'équipe de psychiatrie de Saumur.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : il n'y a pas de logements sur place mais possibilité de réserver une chambre exceptionnellement
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui (train et voiture).

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : si demandé

Terrain de stage en Sarthe

CENTRE HOSPITALIER DU MANS

194 avenue Rubillard 72037 Le Mans Cedex 9	www.ch-lemans.fr 02.43.43.43.43
---	------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 1712 répartis sur Le Mans et Allonnes Nombre d'agents : 4000 environ (dont 400 médecins) Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : oui	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 94 km Accessibilité par SNCF : oui, durée de 40 min, tarif de 15€ Accessibilité par autoroute : oui, durée de 1h, péage de 8.20€ Accessibilité par route sans péage : durée de 1h45 Possibilité de stationnement : oui
--	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent administratif : Dr Emmanuelle DERNIS
- Responsable administratif : Mme Adeline GUILLOT (aguillot@ch-lemans.fr, 02.43.43.28.77)
- Contact administratif : Mme Elise GACHET (egachet@ch-lemans.fr, 02.43.43.43.43 demander poste 33810)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Fiche de renseignements administratifs ;• Copie de la carte d'identité ;• Copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;• Copie de la carte Vitale ;• Photo d'identité ;• Relevé d'identité bancaire ou postale (en deux exemplaires).

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Réunion d'accueil avec différents stands (dont un pour la constitution du dossier administratif) ;
- Formation aux logiciels dont Dossier Patient Informatisé.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes aux Urgences pédiatriques en médecine et demi-gardes de traumatologie pédiatrique.;
- IMG en stage en Gynécologie effectuent des demi gardes aux Urgences pédiatriques en traumatologie.
- IMG en stage dans les services de médecine effectuent leurs gardes aux Urgences adultes en médecine et en traumatologie.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : 4 cours théoriques et 4 demi-journées pratiques (non obligatoires si stages aux urgences adultes, en pédiatrie et en gynécologie car considérées comme déjà acquises au cours de votre stage).

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 90 logements comprenant 57 chambres et 33 studios
- Politique d'attribution des logements : gérée par les affaires médicales
- Coût pour l'interne : avantage en nature (logement et nourriture)
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui, pour les internes non logés à l'internat

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE HOSPITALIER SARTHE ET LOIR

La Chasse du Point du Jour BP 10129 – Le Bailleul 72205 La Flèche Cedex	www.ch-polesantesartheoir.fr 02.44.71.30.00
--	--

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 238 Nombre d'agents : 1200 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 55 km Accessibilité par SNCF : oui, arrêt à Sablé puis bus jusqu'à PSSL Accessibilité par autoroute : oui, durée de 36 min, péage de 4€, possibilité d'abonnement VINCI, 1 trajet sur 5 gratuit Accessibilité par route sans péage : durée de 54 min Possibilité de stationnement : oui
--	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Alain BERGERE (abergere@pole-pssl.fr, 02.44.71.34.02)
- Contact administratif : Mme Jennifer LEBOUCHER (jeleboucher@pole-pssl.fr, 02.44.71.30.06)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité ;• Copie du Livret de famille faisant apparaître les enfants (le cas échéant) ;• Copie de la carte Vitale ;• Photo d'identité ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Copie de la carte d'étudiant ;• Attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle ;• Tout document au regard de la position militaire.

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Présentation générale de l'établissement, des services et des activités médicales ;
- Formation incendie, obtention badge (self et blanchisserie) ;
- Formation aux différents logiciels (Atalante, CristalNet, DMU, Serveur laboratoire, ...)
- Informations du psychiatre, formation plâtres, formation hygiène et bon usage des antibiotiques.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage aux Urgences effectuent leurs gardes aux Urgences ;
- IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (Urgences et établissement).

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : intégré au stage. Le responsable local est Dr GANDAR.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 3 chambres de 20 m² en moyenne
- Politique d'attribution : gérée par les affaires médicales
- Coût pour l'interne : néant
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui, selon modalités du décret n°2008-1501.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE DE MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION DE L'ARCHE

1 boulevard de Maule 72650 Saint Saturnin	www.ch-arche.fr 02.43.51.72.72
--	-----------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 301 pour le Pôle Régional Handicap constitué du Centre l'Arche et de la Maison d'Accueil Spécialisée Handi-Village Nombre d'agents : NR Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : non• Imagerie : NR• Laboratoires : NR• Chirurgie : non• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 96 km Accessibilité par SNCF : NR Accessibilité par autoroute : oui, durée de 1h, péage de 8,90€ Accessibilité par route sans péage : durée de 1h48 min Possibilité de stationnement : NR
---	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Denis COLIN
- Référent administratif : Mme Fabienne PERTUISEL

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• NR
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : NR.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage à l'Arche effectuent des gardes d'établissement.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : NR.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : NR
- Politique d'attribution : NR
- Coût pour l'interne : NR
- Service de restauration : NR
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : NR.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : NR

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE DE SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION FRANÇOIS GALLOUEDEC

Route de Changé 72250 Parigné l'Évêque	www.centre-gallouedec.com 02.43.41.25.25
---	---

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits 194 Nombre d'agents : NR Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : non• Imagerie : NR• Laboratoires : NR• Chirurgie : non• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 110 km Accessibilité par SNCF : NR Accessibilité par autoroute : oui, durée de 1h14, péage de 7,50€ Accessibilité par route sans péage : durée de 1h42 Possibilité de stationnement : NR
--	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Pierre LUCAS
- Référent administratif : Mme Maria BERTHET
- Contact administratif : Mme Marie LAHOURATATE (marie.lahouratate@ahs-sarthe.asso.fr)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• NR
--

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Accueil par trois médecins de l'établissement

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage au Centre Gallouedec effectuent des gardes d'établissement.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : oui, NR.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : une maison de fonction est dédiée à ou aux interne(s)
- Politique d'attribution : NR
- Coût pour l'interne : non, sauf une assurance habitation
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : non.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : NR

Terrain de stage en Mayenne

CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL

33 rue du Haut Rocher – CS 91525 53015 Laval Cedex	www.chlaval.fr 02.43.66.50.00
---	----------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 719 (EHPAD et USLD non inclus) Nombre d'agents : 2329 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : oui	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 81 km Accessibilité par SNCF : oui, durée de 1h40, tarif de 15,60€ Accessibilité par autoroute : non Accessibilité par route sans péage : durée de 1h14 Possibilité de stationnement : oui
---	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Victor MATEUS
- Responsable administratif : Mme Sylvie LE QUEAU
- Contact administratif : Service des Affaires Médicales (affaires.medicales@chlaval.fr, 02.43.66.50.38)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Fiche de renseignements administratifs ;• Copie de la carte d'identité ;• Copie de la carte Vitale ;• Photo d'identité ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Attestation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Organisation COSAQSS et des comités techniques s'y rattachant ;
- Présentation du service des Urgences, de la pharmacie, du circuit du médicament et des prescriptions ;
- Fonctionnement du laboratoire en routine et en garde ;
- Informations pratiques (permanence des soins, congés, logements, etc).

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage en Gynécologie-Obstétrique effectuent leurs gardes en Gynécologie-Obstétrique ;
- IMG en stage en Pédiatrie effectuent leurs gardes en Pédiatrie ;
- IMG en stage dans les services de médecine effectuent des gardes mixtes (établissement et urgences).

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : libre, à organiser par l'interne (sauf en stage de Pédiatrie : intégré au stage car passage en pédopsychiatrie et gynécologie si journée en orthogénie avec Sage-Femme)

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 8 chambres de 16m² et 8 studios de 33m² ; 4 appart T4, 1 appart T3 ;
- Politique d'attribution des logements : gérée par le Bureau de l'Internat
- Coût pour l'interne : avantage en nature pour le logement (87,80€/mois)
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : NR

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-ANJOU

1 quai Georges Lefèvre BP 405 53204 Château-Gontier Cedex	www.chhautanjou.fr 02.43.09.33.33
--	--------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits 539 lits (EHPAD comptabilisés) Nombre d'agents : NR Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : non• Chirurgie : oui• Réanimation : non	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 49 km Accessibilité par SNCF : oui en autocar, durée de 40 min, tarif de 9,60€ mais attention aux horaires Accessibilité par autoroute : non Accessibilité par route sans péage : durée de 41 min Possibilité de stationnement : oui
---	--

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Sadagotan RANGANATHAN (sranganathan@ch-hautanjou.fr, 02.43.09.33.79)
- Référent administratif : Mme Chloé MAZEAS
- Contact administratif : Mme Elodie BOYEAU (02.43.70.73.42)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Copie de la carte d'identité ;• Copie de la carte Vitale ;• Copie de carnet de vaccination ;• Relevé d'identité bancaire ou postale ;• Copie de livret de famille si enfant ;• Copie de titre de séjour si étranger.

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Constitution du dossier administratif ;
- Blouses et élaboration du tableau de garde ;
- Rencontre du responsable du service des Urgences ;
- Pot d'accueil la semaine suivante.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage au CH de Château-Gontier effectuent leurs gardes aux Urgences.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : plusieurs lieux sont proposés par le CHHA (addictologie, psychiatrie adultes, soins palliatifs...), il n'y a qu'à choisir en fonction de ses goûts et disponibilités.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 2 à 3 T1, par convention avec le FJT de Château-Gontier, à 25 min à pied ou à 5 min en voiture du CH
- Politique d'attribution : gérée par la Direction, appeler impérativement 2 semaines avant le début de stage
- Coût pour l'interne : avantages en nature
- Service de restauration : oui, repas au foyer jeune travailleur, inscriptions à l'avance nécessaire
- Internat sur place : non

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : non.

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CENTRE HOSPITALIER DE NORD MAYENNE

229 boulevard Paul Lintier 53100 Mayenne	www.ch-mayenne.fr 02.43.08.73.00
---	-------------------------------------

Présentation générale de l'établissement : Nombre de lits : 500 Nombre d'agents : 1200 Plateau technique : <ul style="list-style-type: none">• Service d'urgence : oui• Imagerie : oui• Laboratoires : oui• Chirurgie : oui• Réanimation : non, uniquement Unité de Soins Continus	Situation géographique et accessibilité : Distance Angers – Etablissement : 109 km Accessibilité par SNCF : non Accessibilité par autoroute : non Accessibilité par route sans péage : durée de 1h36 Possibilité de stationnement : oui
--	---

RESPONSABLES DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE :

- Référent pédagogique : Dr Ziad ABOU ABDALLAH
- Référent administratif : Mme Catherine VIEL
- Contact administratif : Direction des affaires médicales (am@ch-mayenne.fr ; 02 473 08 73 02)

PIECES ADMINISTRATIVES A FOURNIR EN DEBUT DE STAGE :

<ul style="list-style-type: none">• Fiche de renseignements administratifs ;• Copie de la carte d'identité ;• Copie de la carte Vitale ;• Relevé d'identité bancaire ou postale.

PRESENTATION / FORMATION D'ACCEUIL : oui.

- Accueil par la Direction, le président de la CME, le corps médical et les cadres supérieurs de santé ;
- Exposé des formations proposées en interne ;
- Désignation et rôle de leurs représentants (désignés chaque semestre par les internes) ;
- Logistique hôtelière, etc.

FRONT DE GARDE OUVERTS DANS L'ETABLISSEMENT ET INTERNES CONCERNES :

- IMG en stage au CH de Mayenne effectuent leurs gardes aux Urgences.

ORGANISATION DU STAGE DE PRISE EN COMPTE DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE (8 demi-journées) : intégré au stage.

POSSIBILITE DE LOGEMENT SUR PLACE :

- Logements : 17 places disponibles, sur deux sites (l'internat et deux maisons pour 3 et 4 colocataires)
- Politique d'attribution : gérée par la Direction
- Coût pour l'interne : néant
- Service de restauration : oui
- Internat sur place : oui

PARTICIPATION DE L'ETABLISSEMENT AUX TRANSPORTS DES INTERNES : oui, pour les déplacements liés aux formations à la Faculté d'Angers (véhicule de service mis à disposition pour l'aller-retour).

PRATIQUE DE L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE RESPECT (Code Santé Publique, art. R6153-2) :

- Du repos de sécurité après une garde de nuit : appliqué
- De la journée de formation hebdomadaire : appliqué
- Non comptabilisation du samedi pour la prise de congés et les vendredis en cours de mise en place

Autre terrain de stage hospitalier

CANCEROLOGIE A LA CLINIQUE VICTOR-HUGO (Le Mans) :

C'est un stage validant pour DESC Soins palliatifs. Les chefs sont des médecins généralistes titulaires du DU de « Soins palliatifs et douleur », très disponibles. Ce stage est très enrichissant avec une bonne approche de la relation médecin patient.

Il n'y a pas de logement sur place mais la question est à l'étude. La gare du Mans est à moins de 10 minutes à pied. Le trajet entre Angers et Le Mans peut se faire en train/TGV et les seniors en tiennent compte afin que les horaires soient plus souples.

L'interne effectue quelques gardes par mois aux Urgences du CH du Mans, les samedis d'astreintes sont répartis selon le nombre d'internes.

EQUIPE MOBILE DE GERIATRIE A ANGERS, ASSOCIATION PASS'AGE (Angers) :

Le stage consiste en des visites à domicile, des évaluations gériatriques standardisées, des mises en place de plans d'aide adéquats, des réunions de concertation géronto-psychologique, et une coordination des soins en relation avec les médecins traitants.

Très intéressant en fin d'internat : prise en charge globale du sujet âgé avec parfois dynamique familiale complexe en ambulatoire.

L'interne effectue ses gardes au CHU d'Angers.

Stage ambulatoire

PRESENTATION

La maquette de DES de Médecine Générale impose la réalisation de deux stages chez le praticien (stage praticien et SASPAS). Ces stages ne peuvent être effectués qu'une seule fois, mais l'expérience ambulatoire pourra, pour certains, être complétée d'un stage ambulatoire Femme-Enfant (SAFE).

Le CHU d'Angers rémunère l'interne, les honoraires des consultations solistes sont reversés au praticien.

Ces stages sont répartis entre les départements de Maine-et-Loire (49), Mayenne (53) et Sarthe (72). La liste des stages praticiens, SASPAS et SAFE varie d'un semestre à l'autre en fonction de l'ouverture de nouveaux terrains de stage ambulatoires.

Dans les 8 jours qui suivent le choix d'un stage ambulatoire, l'interne devra remettre au Secrétariat du Troisième Cycle de la Faculté de Médecine d'Angers, une copie du contrat d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle, couvrant :

- Les dommages qui peuvent être causés aux patients des médecins ;
- Les dommages qui peuvent être causés aux médecins lors du stage.

A noter également que pendant ces 6 mois, l'interne n'est inscrit sur aucun tableau de garde.

STAGE PRATICIEN (STAGE AMBULATOIRE DE NIVEAU 1)

Le stage praticien se déroule au sein de binômes ou de trinômes de médecins généralistes. Il se fait **dès la première année.**

La semaine est partagée entre journées dans les cabinets des médecins (3 journées complètes le plus souvent), cours (appelés « cours du module B ») et demi-journées « découverte » (PMI, médecine scolaire, médecine du travail et paramédicaux...).

Les cours ont lieu dans le département où se déroule le stage, **si possible.**

Les internes peuvent prendre des vacances comme lors de tout stage hospitalier, en accord avec les praticiens. La seule condition est d'envoyer un courrier de demande de congés aux Affaires Médicales du CHU d'Angers, avec la cosignature du coordinateur du trinôme des généralistes.

STAGE SASPAS (STAGE AMBULATOIRE DE NIVEAU 2)

Le stage ambulatoire en soins primaires en autonomie supervisée est accessible une fois le stage praticien validé, est considéré comme stage professionnalisant. Il n'est donc possible qu'en 5ème ou 6ème semestre.

Le stage se déroule chez 2 ou 3 généralistes, réparti sur 3 jours par semaine. L'interne consulte seul au cabinet, le maître de stage devant être joignable par téléphone en cas de besoin. L'interne en SASPAS ne doit pas dépasser 12 actes par demi-journée (et maximum 3 patients par heure). Lors de ce stage, les internes peuvent prendre des vacances comme pour tout stage hospitalier, en accord avec les maîtres de stage. La seule condition est d'envoyer un courrier de demande de congés aux Affaires Médicales du CHU d'Angers, avec la cosignature du coordinateur du trinôme des généralistes.

Il faut également savoir que les SASPAS sont plus souvent choisis l'été, ce qui implique des attributions obligatoires l'hiver. Il paraît donc important, si vous êtes mal classé dans votre promotion et que vous voulez en faire un, de le choisir l'hiver.

STAGE SAFE (STAGE AMBULATOIRE DE MERE-ENFANT)

Dans le cadre de sa maquette obligatoire, l'interne doit réaliser un semestre en Pédiatrie et/ou Gynécologie qui peut être réalisé en ambulatoire s'il est agréé au titre de la médecine générale.

Le stage SAFE est accessible aux internes :

- Ayant validé deux stages dont le stage ambulatoire de niveau 1 ;
- N'ayant pas validé de stage hospitalier en pédiatrie et/ou gynécologie

Il s'organise selon le même principe que le stage praticien de niveau 1, à savoir 3 journées par semaine avec des médecins généralistes dont l'activité est essentiellement tournée vers la pédiatrie et/ou la gynécologie (PMI pour certains) et une demi-journée de cours par semaine.

Adresses et coordonnées utiles

STRUCTURES SYNDICALES

SYNDICAT DES INTERNES EN MEDECINE GENERALE D'ANGERS – IMGA :

Adresse postale	Faculté de Santé , 28 rue Roger Amsler 49045 Angers Cedex 01
Adresse internet	www.imga.fr
Adresses mails	Présidence : president.imga@gmail.com Secrétariat général : secretaire.imga@gmail.com Suivi des stages : suividesstages.imga@gmail.com Adéquation : adequation.imga@gmail.com FAQ : faq.imga@gmail.com

INTERSYNDICAL NATIONALE AUTONOME REPRESENTATIVE DES INTERNES DE MEDECINE GENERALE - ISNAR-IMGA :

Adresse postale	286 rue Vendôme 69003 Lyon
Adresse internet	www.isnar-img.com
Téléphone	04.78.60.01.47

INSTITUTIONS PARTENAIRES

FACULTE DE MEDECINE D'ANGERS :

Adresse postale	Rue Haute de Reculée 49045 Angers Cedex 01
Adresse internet	www.med.univ-angers.fr/fr/index.html
Téléphone	02.41.73.58.00 02.41.73.58.10 (Secrétariat du Département de Médecine Générale)

CHU D'ANGERS :

Adresse postale	4 rue Larrey 49933 Angers Cedex 09
Adresse internet	www.chu-angers.fr
Téléphone	02.41.35.36.37

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE :

Adresse postale	17 boulevard Gaston Doumergue CS 56233 44262 NANTES Cedex 2
Adresse internet	www.ars.paysdelaloire.sante.fr
Téléphone	02.49.10.40.00
Référent installation	M Florent POUGET, ars-pdl-das-asp@ars.sante.fr , 02.49.10.42.50

CONSEILS DEPARTEMENTAUX DE L'ORDRE DES MEDECINS

MAINE ET LOIRE :

Adresse postale	122 rue du Château d'Orgemont 49000 Angers
Adresse internet	www.conseil49.ordre.medecin.fr
Téléphone	02.41.44.43.43

MAYENNE :

Adresse postale	Rue Louis de Broglie 53810 Change Les Laval
Adresse internet	www.conseil53.ordre.medecin.fr
Téléphone	02.43.53.41.34

SARTHE :

Adresse postale	74 avenue du Général de Gaulle 72000 Le Mans
Adresse internet	www.conseil72.ordre.medecin.fr
Téléphone	02.43.23.25.80

GUIDE DE L'INTERNE EN MEDECINE GENERALE

CONSEILS GENERAUX

CONSEIL GENERAL DE MAINE ET LOIRE (49) :

Adresse postale	Place Michel Debré CS 94104 49941 Angers Cedex 09
Adresse internet	www.cg49.fr
Téléphone	02.41.81.49.49

CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE (53) :

Adresse postale	39 rue Mazagran BP 1429 53014 Laval Cedex
Adresse internet	www.lamayenne.fr
Téléphone	02.43.66.53.53
Chargé de mission Démographie des Professionnels de santé	M Guillaume TANSINI (guillaume.tansini@lamayenne.fr , 02.43.59.96.08)

CONSEIL GENERAL DE LA SARTHE (72) :

Adresse postale	Place Aristide Briand 72072 Le Mans Cedex 9
Adresse internet	www.sarthe.fr ; www.medecinensarthe.cg72.fr
Téléphone	02.43.54.72.72
Chargée de mission Santé publique et Actions transversales	Mme Rachel BEUCHER (rachel.beucher@sarthe.fr , 02.43.54.79.26)